



2008-15 Prévention incendie sur les chantiers

A 4 Liste de contrôle – Thermocollage, soudage et séchage à flamme nue



Supérieurs hiérarchiques

Mesures de protection	Oui
Dans la mesure du possible, je n'ordonne pas de techniques de travail présentant un danger d'incendie élevé (pas de flamme nue) sur des surfaces inflammables.	
Je mets à disposition les extincteurs portatifs prescrits (par groupe de travail, au minimum 1 × 12 kg ou 2 × 6 kg d'agent extincteur)	
J'attire l'attention de mes collaborateurs sur les distances de sécurité à respecter et je vérifie qu'elles sont respectées.	
Je veille à la mise en œuvre de mesures de protection temporaires au moyen de revêtements résistants au feu (p. ex. panneaux antifeu, tôles de séparation) ou de gel antifeu.	
Je veille à ce que des mesures d'auto-contrôle soient mises en œuvre après l'achèvement des travaux à flamme nue dans les zones où se trouvent des éléments de construction combustibles (utilisation d'une caméra thermique ou présence d'un piquet d'incendie).	

Ouvriers

Mesures de protection	Oui
Dans la mesure du possible, je renonce à utiliser des techniques de travail présentant un danger d'incendie élevé (pas de flamme nue) sur des surfaces inflammables.	
Je me conforme aux mesures de protection temporaires imposées et aux mesures autrement nécessaires en utilisant des revêtements résistants au feu (p. ex. panneaux antifeu, tôles de séparation) ou du gel antifeu.	
Je peux accéder rapidement et sans obstacle aux extincteurs portatifs et je sais comment les utiliser.	
Je connais et respecte les distances de sécurité requises lors de travaux à flamme nue.	
Une fois les travaux à flamme nue terminés, je contrôle le site et les alentours pour vérifier qu'il n'y a pas de points chauds, d'odeurs de brûlé, de foyers incandescents ou de feux couvants. Si je n'ai pas de caméra thermique à disposition, je fais appel à un piquet d'incendie pour la surveillance (risque d'incendie moyen : 2 heures, risque d'incendie élevé : 4 heures).	